

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°07

10 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix novembre le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 28 octobre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS :

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Lydie GRAMOND-GAY, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY, Yves POTIER, Nathalie BARBIER, Michel BRASME, Marc BERNARD, Anne ADAMOWICZ, Max VELIEN.

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE : Adolphe MOLINA.

Compte-rendu de la dernière séance : adopté à l'unanimité.

1- Délibération : Subvention au Comité des Fêtes de Veyssilieu pour le fonctionnement de la fête de la musique.

Lors du conseil municipal du 29 mars 2016, Monsieur le Maire avait proposé une participation financière communale d'un montant de 300,00 euros, afin de soutenir et d'aider à l'organisation de la Fête de la musique du 18 juin 2016. Le conseil avait émis un avis favorable, si le projet se finalisait.

Le président du Comité des Fêtes Monsieur Alain HERNANDEZ nous a fait part du bilan financier de cette animation qui a fait l'objet d'un appel à mécénat, 3 500,00 euros ont ainsi été récoltés afin d'assurer l'organisation de cette Fête. Le bénéfice s'est monté à 1 725,00 euros à partager avec le Sou des Ecoles de Panossas et Veyssilieu et le Comité des Fêtes de Panossas, au titre de leur collaboration. Le Comité des Fêtes de Veyssilieu et le Sou des Ecoles ont décidé de remettre leurs gains dans une caisse commune afin de pérenniser l'événement. Une nouvelle association « Festival de Musique Mille et Un Accords » a été créé le 16 octobre 2016.

La Fête de la musique sera donc reconduite en 2017.

Au vu de la réalisation et de la réussite de cette initiative, Monsieur le Maire propose d'allouer la subvention promise au Comité des Fêtes de Veyssilieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2016/07/01 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

DECIDE de donner une subvention de fonctionnement de trois cents euros au Comité des Fêtes de Veyssilieu.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2- Délibération : participation financière de la Commune à la protection sociale des agents (santé : complémentaire santé et/ou prévoyance : incapacité de travail).

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe à la cotisation de la mutuelle de nos agents.

Suite à l'avis d'échéance pour la période du 01/12/2016 au 30/11/2017, il convient d'ajuster la participation financière de la commune à l'augmentation de la protection sociale des agents à compter du 01 décembre 2016.

Monsieur le Maire propose de voter la participation employeur suivante :

Pour la santé, le montant passe de 49,95 euros à 54,50 euros par agents et par mois.

Pour la prévoyance, le montant passe de 13,36 euros à 15,50 euros par agents et par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2016/06/02 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

APPROUVE à l'unanimité l'augmentation de la participation financière à la protection sociale des agents à compter du 1^{er} décembre 2016, soit 54.50€ pour la santé et 15.50€ pour la prévoyance par agent et par mois.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3- Délibération : demande de subvention de la Psychologue Scolaire pour le fonctionnement et l'achat exceptionnel de matériel.

Monsieur le Maire a reçu en mairie la nouvelle Psychologue Scolaire de notre secteur Madame Claire CHOMETTE. Au cours de l'entretien Madame CHOMETTE a sollicité notre participation pour le fonctionnement et l'achat exceptionnel de matériel (logiciel WISC 5 au prix de 1860,00 euros), ceci au prorata du nombre d'enfants scolarisés sur chaque commune.

Pour Veysillieu il s'agit de 0,56 euros/ élève pour 45 élèves soit 25,20 euros pour le fonctionnement et 40,69 euros de subvention exceptionnelle pour l'achat du logiciel, soit une somme totale de 65,89 euros.

Monsieur le Maire propose d'allouer cette subvention à la psychologue scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2016/07/03 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

DECIDE à l'unanimité de donner une subvention de fonctionnement de soixante-cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes (65.89€) au Service de Psychologie scolaire représenté par Madame Claire CHOMETTE.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

4- Compte rendu de la réunion PLU du 25 octobre 2016 pour la préparation de l'Arrêt Projet.

Une réunion a été organisée à notre demande avec le cabinet d'urbanisme 2BR, le mardi 25 octobre 2016 à 14h30 afin de faire le point sur l'avancement de l'arrêt projet. Étaient présent : Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Karim AMEZIANE, Max VELIEN ainsi que Monsieur Yvon-Gwénael PIQUET du cabinet 2BR en charge de

notre dossier.

Tout d'abord Monsieur PIQUET nous a informés de son départ du cabinet 2BR au 21 novembre 2016.

Monsieur PIQUET se dit navré de ne pouvoir finaliser notre PLU sur lequel il s'est beaucoup investi.

L'agence MOSAÏQUE nous a fait parvenir la mise à jour de notre enquête environnementale. Nos nouvelles O.A.P n'ont eu aucune incidence sur celle-ci.

Monsieur PIQUET a fait le point sur l'arrêt projet en cours. Le PADD, le règlement avec la prise en compte de la carte des aléas et des remarques du SANO et du SYMBORD, les cartes de zonages, les enquêtes eaux-assainissement et environnementale sont terminées.

Monsieur le Maire présente le dossier aux conseillers.

Seul le rapport de présentation reste à finaliser avant le dépôt de l'arrêt projet.

Monsieur le maire s'était engagé lors de la réunion à contacter Monsieur RAMEL afin que ce rapport de présentation soit terminé rapidement aux fins de déposer notre arrêt projet entre le 24 et le 29 novembre 2016.

Depuis la réunion, Monsieur le Maire a eu Monsieur RAMEL téléphoniquement qui s'est engagé à terminer personnellement notre dossier et à faire son possible pour le rendre fin novembre.

Ce calendrier pourrait permettre l'enquête publique au printemps et une approbation au milieu de l'été 2017.

Comme lors du premier arrêt projet, nous confirons la reproduction des dossiers (dossiers papiers, CD, cartographies) à envoyer aux Personnes Publiques Associées et à conserver en mairie, au soin du cabinet 2BR.

Nous étions satisfaits de la qualité et de la rapidité de celle-ci dont le coût pour mémoire avait été de 2 010,00 euros.

5- Compte rendu de la réunion du 26 octobre 2016 : diagnostic du CAUE.

Une réunion a été convenu avec Monsieur Rémy GUYARD du CAUE, le mercredi 26 octobre 2016 à 14h30 pour la présentation du diagnostic projet école.

Étaient présents : Joël MAZZARO, Karim AMEZIANE, Anne ADAMOVWICZ, Max VELIEN ainsi que Monsieur Rémy GUYARD.

Le CAUE a travaillé sur trois scénarii que Monsieur GUYARD nous a présentés.

- Le premier positionne notre projet dans les seuls bâtiments existants.
- Le second prend en compte la parcelle arrière en contrebas de la cours et mixe l'existant et une construction neuve.
- Le troisième consiste à insérer notre projet initial des tennis sur les 750 m2 utilisables du terrain en contrebas de la cour.

Monsieur le Maire présente au conseil les documents remis par Monsieur GUYARD pour visualiser les trois propositions.

Il apparaît rapidement que la seconde proposition est la plus aérée et la plus pérenne.

Il s'agit de la rénovation du rez-de-chaussée de l'école actuelle pour accueillir la salle de motricité ainsi qu'un bureau pour les enseignants, et de la construction d'un bâtiment neuf perpendiculaire à l'arrière de la salle de rencontre comprenant un rez-

de-chaussée de 120 m2 pouvant accueillir la salle de restauration et ses équipements et, à hauteur de la cours, un étage de 120 m2 pouvant accueillir les deux classes et les toilettes.

Cette solution n'oculte pas la vue de la place du village, laisse la présence d'une vaste seconde cours de récréation et facilite la livraison du restaurant scolaire par l'arrière du bâtiment.

Ce projet devrait rentrer dans une enveloppe inférieure au million d'euros.

Monsieur le Maire rappelle les subventions possibles :

- 40 % par le conseil départemental (la commune est déjà programmée dans l'enveloppe 2017).
- 20 % au titre de la DETR (dossier préfecture à déposer entre le 15/12/2016 et le 15/01/2017).

Monsieur le Maire informe le conseil du plan ruralité lancé par le conseil régional qui se propose d'allouer jusqu'à 40 % de subvention au titre de certaines opérations pour les communes rurales dont notamment la rénovation des bâtiments communaux et l'achat de fournitures et mobiliers scolaires, celles-ci pouvant rentrer dans notre projet. Si le conseil municipal donne son accord au CAUE, celui-ci se propose de nous accompagner en élaborant le cahier des charges pour l'appel d'offre à maîtrise d'œuvre et tout au long de la réalisation du projet pour des conseils techniques et administratifs. Dans la continuité, Monsieur le Maire a reçu Madame Delphine BELLANGER de l'AGEDEN 38 (association de gestion durable de l'énergie) vendredi 04 novembre à 14h00. Cette association, qui travaille beaucoup en partenariat avec le CAUE peut nous proposer, à titre gratuit, un diagnostic énergétique des bâtiments existants et travailler sur des modèles de chauffages écologiques éligibles à subventions de l'état (dont la possibilité de la mise en place d'un réseau de chauffage comprenant l'ensemble des bâtiments scolaires, la salle de rencontre et éventuellement le logement et le café).

Après débat, le deuxième scénario fait l'unanimité au sein du conseil.

Celui-ci décide de travailler sur ce projet en partenariat avec le CAUE et charge Monsieur le Maire d'assurer la liaison entre la commune et l'organisme afin de lancer l'élaboration du cahier des charges pour l'appel d'offre à maîtrise d'œuvre.

Le conseil charge Monsieur le Maire de faire effectuer le diagnostic énergétique des bâtiments existants par l'AGEDEN.

19h40 – départ de Nathalie BARBIER

6- informations et questions diverses.

- Achat d'un nouveau Columbarium.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il ne reste que deux emplacements libres dans l'actuel columbarium. Il propose au conseil municipal de demander des devis afin d'installer un nouveau columbarium sur l'emplacement prévu à cet effet dans le nouveau cimetière.

Ces devis seront présentés lors d'un prochain conseil.

À cette occasion, sera aussi présentée la mise à jour du règlement du cimetière incluant la possibilité de concessions de un mètre carré dans un emplacement dédié, pour la mise en terre d'urnes funéraires (projet ayant déjà un accord de principe du conseil municipal).

- Information sur la prise de compétence « éclairage public » par le SÉDI.

Après plusieurs contacts téléphoniques avec Monsieur MAGNIN-FIAULT, vice-président du SÉDI, le diagnostic éclairage public a été réalisé sur notre commune.

Nous avons reçu, ce jour, un mail des services du SÉDI qui nous propose une rencontre le jeudi 08 décembre à 14h30 pour une restitution du diagnostic.

Monsieur le maire va confirmer cette réunion et fera parvenir une convocation aux membres du conseil.

- Information sur la mise en place d'un rucher communal.

Nous avons reçu en mairie une information de la société APIMIÉL sur la possibilité de mettre en place un *rucher communal*.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier.

En parallèle, la commune réfléchit à la mise en place d'un *potager communal* sur le terrain au-dessus du hangar. Ce potager communal pourrait jouer un rôle pédagogique auprès des enfants scolarisés sur notre village. Après contact, l'équipe pédagogique ainsi que notre personnel de cantine sont intéressés par l'idée et prêts à s'impliquer dans cette initiative.

Quelques détails techniques sont encore à régler. Monsieur le Maire propose d'en reparler lors d'un prochain conseil, laissant ainsi un temps de réflexion pour la mise en place d'un rucher communal pouvant enrichir cette idée.

- Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale.

En mars 2017 aura lieu la désignation des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) pour une période de quatre ans. Nommés officiellement, ils veillent aux bonnes conditions de la vie des enfants à l'école et autour de l'école. Chaque délégué exerce sa fonction à titre individuel, dans le ou les écoles dont il a la charge, et collectivement dans le cadre de sa délégation.

Monsieur le Maire se propose de faire circuler une information au sein du village afin de renouveler la ou les déléguées actuelles qui ont servi la collectivité depuis de nombreux mandats successifs.

La commune se propose de collationner les volontaires potentiels et de faire suivre les demandes à Madame la Présidente de la DDEN du secteur du canton de Crémieu. Des brochures seront consultables en mairie.

- Karim AMEZIANE a représenté la mairie lors d'une réunion à Moras concernant la **bibliothèque intercommunale**. Celle-ci est installée dans de nouveaux locaux. Une porte ouverte aura lieu samedi 19 novembre 2016 de 10h00 à 17h00. Lors de cette réunion des idées ont été émises afin de relancer l'intérêt des habitants des trois communes (Moras, St hilaire de Brens et Veyssilieu) au fonctionnement de la bibliothèque.

- Lydie GRAMOND-GAY a représenté la commune au **conseil d'école** qui a eu lieu le jeudi 02 novembre à 18h00. La rentrée de septembre s'est bien déroulée avec l'ouverture d'une nouvelle classe à Panossas et une nouvelle équipe enseignante à Panossas. Les parents portent une attention particulière à la sécurité routière devant les deux écoles, et une demande passage de patrouille gendarmerie pourrait être demandée ponctuellement par les communes.

- Corinne PELEGRY a représenté la commune à la commission culture, patrimoine et tourisme de la CCIC. Le Festival Isle-En-Scène a été une réussite. Le bilan sera publié prochainement. Le Festival sera reconduit en 2017 à Saint Baudille de la Tour du 24 au 28 mai.

La séance est levée à 20h20.

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	
POTIER	Yves	
BARBIER	Nathalie	
BRASME	Michel	
BERNARD	Marc	
ADAMOWICZ	Anne	
VELIEN	Max	